

*16 septembre 2011, 19h30, Auditoire Joseph Deiss à l'université de Fribourg*

*Seules les paroles prononcées font foi!*

Discours de bienvenue pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la DDC

---

**Allocution de M. Erwin Jutzet, Président du Conseil d'Etat**

Monsieur l'Ambassadeur Directeur de la Direction du développement et de la coopération (*Martin Dahinden*),

Madame la Présidente cantonale de l'UDC (*Gilberte Demont*),

Madame la Secrétaire Générale des Femmes PLR Suisse (*Claudine Esseiva*),

Monsieur le Président de Fribourg-Solidaire (*Maurice Page*),

Madame la Présidente d'Eirene-Suisse (*Pascale Waelti*),

Monsieur le Président de Solidarité Fribourg Haïti (*Charles Ridoré*),

Monsieur le Conseiller communal de la Ville de Fribourg (*Thierry Steiert*)

Mesdames et Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren,

J'ai le plaisir de vous accueillir ici, dans le très circonstanciel auditoire Joseph Deiss, pour célébrer ensemble le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Direction du développement et de la coopération (DDC), créée en 1961, avec la nomination du premier Délégué à la coopération technique. La DDC avait alors reçu comme mandat du Conseil fédéral de promouvoir la solidarité et les droits humains dans le monde. Aujourd'hui encore elle garde le même objectif, malgré que les défis de la coopération ont évolué, tout comme les méthodes de travail.

Nous avons voulu profiter de cette soirée anniversaire pour ouvrir le débat sur l'efficacité de la coopération au développement, en faire un bilan et réfléchir à notre rôle dans ce domaine en tant que Fribourgeois et Fribourgeoises. Il n'existe pas de réponse univoque à cette question. Il nous a donc semblé essentiel d'inviter des personnes qui reflètent la diversité des points de vue, afin d'enrichir notre réflexion. C'est pourquoi j'aimerais remercier nos invités pour leur participation à ce débat, dont nous ressortirons tous, j'en suis sûr, avec une conscience et une connaissance plus aigües des enjeux de la coopération au développement.

Pour le canton de Fribourg, cet événement tombe à point nommé, puisque nous venons de présenter un projet de loi sur la coopération au développement. Ce projet, que le Grand Conseil traitera en octobre, veut mettre en œuvre l'article 70 de notre nouvelle Constitution cantonale, selon lequel l'Etat encourage la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, ainsi que le commerce équitable et les échanges entre les peuples.

Ce sujet nous concerne tous. Rappelons-nous que jusqu'à une période récente, notre canton souffrait d'un sous-développement qui poussait une partie de la population à l'exil, tandis que celle qui restait ici vivait souvent dans des conditions matérielles proche de la misère. Par l'adoption

d'une loi, Fribourg veut marquer son intérêt et sa détermination à s'investir dans la politique de solidarité internationale envers les populations les plus défavorisées.

Fribourg, dont les compétences spécifiques sont avérées, tant dans l'agriculture que dans le succès de sa politique d'intégration, se doit de partager son savoir-faire et ses traditions communautaires. Nous avons en effet un rôle à jouer dans le combat pour améliorer la situation des individus les plus démunis.

Pour ce difficile mandat, le canton a choisi Fribourg-Solidaire comme principal partenaire dans la lutte contre l'injustice sociale. Cette fédération d'organisations non-gouvernementales (ONG) actives en faveur de la solidarité internationale a débuté son activité en 2003 avec un budget très restreint et seulement 5 associations membres.

Grâce à une ténacité et une générosité sans faille de la part de ses fondateurs et collaborateurs, Fribourg-Solidaire est aujourd'hui une fédération incontestée dans le domaine de la coopération au développement. Elle se distingue aussi des autres fédérations en ce qu'elle n'octroie pas seulement des fonds pour des projets dans les pays en développement, mais est également une plateforme d'échanges, de conseils et de formations pour ses membres et les personnes intéressées par la coopération au développement.

Ce partenariat avec Fribourg-Solidaire est renforcé par une coopération avec la Confédération, par le biais de la DDC. Cette collaboration tripartite est un franc succès, puisqu'elle permet à chacun d'apporter une contribution propre à ses compétences.

La clé de cette réussite réside dans notre capacité à coopérer. Car, comme le disait Kofi Annan (Secrétaire Général de l'ONU de 1997 à 2006), « la seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. »

Mesdames et Messieurs, si vous êtes ici ce soir, c'est que, comme moi, vous êtes touchés par l'injustice sociale et que vous voulez comprendre comment atteindre un meilleur partage des ressources.

Je vous invite donc à prendre une part active à cette soirée, en commençant par choisir les films que vous souhaitez visionner, puis en posant des questions et en donnant votre avis. Il s'agit pour nous de découvrir ensemble, à travers cette soirée interactive, ce qu'est réellement la coopération au développement et à quoi elle sert.

Pour l'heure, je passe la parole à notre modératrice Linda Bourget et vous souhaite une bonne soirée.